

Les fondements du Projet Associatif :

- La personne est le centre de l'action
- Qualité d'accompagnement
- Valeurs et éthique Associative
- Militantisme Associatif
- Innovation sociale
- Accompagnement global et diversité des services proposés

La démarche associative du GIHP Occitanie - LR a pour objectif de compenser le plus possible les effets du handicap, afin de rendre la vie des personnes en manque d'autonomie plus facile.

Droits des bénéficiaires et éthique associative

Le service est un service médico-social. À ce titre, il applique les dispositions de la Loi de janvier 2002 relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce cadre, le service veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, à la mise en place et au suivi du Document Individuel de Prise en Charge élaboré en concertation avec chaque bénéficiaire du service.

Les bénéficiaires sont invités à participer à la vie du service conformément à l'éthique associative du GIHP, où la personne en situation de handicap, considérée comme étant le centre du dispositif d'accompagnement, reste actrice de son quotidien.



Le GIHP a pour particularité d'être une association administrée par des personnes en situation de handicap physique dont l'objectif principal est l'insertion dans la société et la vie autonome.

Un service spécialisé pour des personnes dépendantes pensé par des personnes vivant le handicap

Le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique créée à Nancy en 1964 par des étudiants handicapés désirant prendre en main les problèmes liés à leur propre insertion professionnelle, sociale et culturelle.

C'est en 1966 que la Délégation du Languedoc-Roussillon a vu le jour.

Ce service est proposé par le GIHP Occitanie - LR, association Loi 1901 à but non lucratif, créée en 1966, Reconnue d'Utilité Publique.

Le SAAD bénéficie du financement du Département de l'Hérault.



Les activités du GIHP en Languedoc-Roussillon

- Vie associative (Languedoc-Roussillon)
- Aide et Accompagnement à la Mobilité (Agglomérations d'Alès, Béziers, Communauté de Communes La Domitienne, Communauté de Communes du Pays de Lunel, Montpellier Métropole, Perpignan, Sète Agglopol, Hérault)
- Transports adaptés et bus à la demande (Pays de l'Or)
- Transports d'établissements médico-sociaux
- Transports scolaires spécialisés
- Mise à disposition véhicules aménagés
- Formation
- Foyer d'Accueil Médicalisé (Montpellier)
 - Accueil Permanent
 - Accueil Temporaire
- Accueil de Jour (Sète et Bassin de Thau)
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (Hérault)
- Ronde de Nuit (Bassin de Montpellier)
- Unité de Logements et de Services (Castelnau-le-Lez)
- SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - Hérault)
- Évaluation PCH (Hérault)
- Service Aide Ménagère (Hérault)



GiHP
plus facile la vie

Occitanie - LR

341, rue Hippolyte Fizeau
34000 MONTPELLIER

www.gihp-occitanielr.org

Le service sur-mesure qui facilite la vie

PCH Aucun reste à charge pour les bénéficiaires
APA Prise en charge financière par le Conseil départemental, en fonction du plan d'aide



GiHP
plus facile la vie

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile



Des interventions personnalisées et adaptées



Le bénéficiaire est le centre du dispositif d'accompagnement.

Le service est à votre écoute et vous offre un **accompagnement individualisé et adapté** :

- vous définissez vos besoins ;
- vous décidez de vos horaires d'intervention ;
- vous choisissez vos intervenants sur proposition du service ;
- vous pouvez aussi proposer des candidatures.



Des prestations variées pour un accompagnement global

Aides à la personne (*hors prescription médicale*) : aide à la toilette, à l'habillage, aux transferts, à la préparation et à la prise des repas, surveillance, prévention d'escarres, aspirations endo-trachéales...

Garde de nuit : présence continue la nuit.

Garde de nuit itinérante : interventions de courte durée (15 à 60 minutes) pour

des couchers tardifs, passages rassurants, retournements, besoins physiologiques...

Accompagnement dans les déplacements extérieurs et aide dans les démarches administratives.

Intervention également en milieu professionnel et universitaire.

Entretien du cadre de vie et courses, assuré par le **Service Aide Ménagère**.

Un fonctionnement 24h/24 et des solutions à votre disposition pour vous garantir la continuité des interventions

Des interventions 7 jours sur 7, week-end et jours fériés inclus.

Un accompagnement 24 heures sur 24 :

- service de jour de 6h à 24h
- service de garde de nuit
- service de garde de nuit itinérante disponible de 21h à 6h

Dispositif d'**astreinte** afin d'assurer le remplacement éventuel d'un salarié absent.

Dispositif **SOS ADV ABSENT** afin de permettre au bénéficiaire de contacter le service 7j/7 et 24h/24 en cas d'urgence.

Transmission préalable du **planning des interventions** afin de permettre au bénéficiaire de le valider en amont.

24h/24
7j/7



Des auxiliaires de vie qualifié(e)s et formé(e)s aux spécificités du handicap



- Formation aux **gestes** et aux **transferts** des personnes à mobilité réduite.
- Formation à la **connaissance du handicap** et à la **relation aidant / aidé**.
- Formation aux **aspirations endo-trachéales**, dispensée par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.
- Sensibilisation à la **bienveillance**.

Le GIHP, association **reconnue pour son savoir-faire**, depuis plus de 50 ans, en matière d'accompagnement des personnes à mobilité réduite, vous garantit une **prestation de qualité**, sur laquelle nous nous engageons.

Contacts :

Secteur Montpellier Centre : 04 67 02 93 48
saad-montpellier-centre@gihp-occitanielr.org

Secteur Montpellier Ouest : 04 67 20 21 17
saad-montpellier-ouest@gihp-occitanielr.org

Secteur Montpellier Est : 04 67 02 93 47
saad-montpellier-est@gihp-occitanielr.org

Secteur Bassin de Thau : 04 67 53 02 45
saad-sete@gihp-occitanielr.org

Secteur de Béziers : 04 67 09 95 68
saad-beziers@gihp-occitanielr.org

Autres Secteurs Hérault : 04 67 20 21 17
saad@gihp-occitanielr.org

Des interventions prises en charge, pour tout ou partie, par le Conseil départemental de l'Hérault

Le service est un service médico-social autorisé par le Président du département et habilité à l'aide sociale.

Le service fonctionne sur un mode de service prestataire et son tarif est fixé par le Président du Conseil départemental.

Cette reconnaissance permet :

- Une prise en charge financière totale pour les bénéficiaires titulaires de la PCH, dans le cadre du plan PCH ;
- Une prise en charge pour les titulaires de l'APA, à hauteur de leur plan d'aide.

Concernant les personnes bénéficiaires de l'ACTP, la participation est fonction du tarif fixé par le Président du Conseil départemental. Une partie des sommes versées par les bénéficiaires est déductible de l'impôt sur le revenu (selon les dispositions fiscales en vigueur).

Chèques CESU acceptés.

GiHP
plus facile la vie